



Achat voiture non garantie

Par **elodav**, le **20/06/2008 à 23:10**

Bonjour, rn J'ai acheté une 307 il y a moins d'un mois (la carte grise n'est pas encore faite, elle vient d'Italie) à un vendeur français qui me l'a cédé sans garantie. Le turbo a lâché il y a trois jours ce qui occasionne environ 1500 euros de frais. Pour une voiture de 100000km c'est plutôt anormal. Puis-je réclamer une aide ou compensation au vendeur en sachant qu'il me l'a vendu sans garantie? Avait-il le droit de me la vendre sans garantie? Merci

Par **JamesEraser**, le **20/06/2008 à 23:20**

[citation]Pour une voiture de 100000km[/citation]rnVu le kilométrage de turbo !rnPar ailleurs peu de vendeurs pros garantissent les kilomètres d'un véhicule si ce ne sont pas leurs collaborateurs qui les ont accomplis.rnS'il s'agit d'un vendeur particulier, il n'a aucune garantie à vous offrir surtout à 100000 km. rnA ce potentiel kilométrique, c'est une usure presque normale de turbo. Sa durabilité n'est liée qu'à la qualité de l'huile moteur et des précautions que l'on prend avant de s'en servir et après avoir roulé.rnCordialement